

# Déclarations conjointes publiées à l'issue de la conférence de Moscou

## Entente pour sauvegarder la paix internationale — Déclarations particulières au sujet de l'Italie, de l'Autriche et des atrocités commises par les Allemands en pays occupés

Washington, 2 (A.P.) — Voici les textes des déclarations signées à la conférence de Moscou par le commissaire du peuple aux affaires extérieures Molotof, le secrétaire d'Etat aux affaires extérieures Anthony Eden, et le secrétaire d'Etat Cordell Hull:

### Déclaration conjointe des quatre nations

Les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de l'Union soviétique et de la Chine:

Unis dans leur résolution, conformément à la déclaration des Nations-Unies du 1er janvier 1942 et à des déclarations ultérieures, de continuer les hostilités contre ces puissances de l'Axe avec lesquelles ils sont respectivement en guerre, jusqu'à ce que ces pouvoirs aient mis bas les armes après une capitulation sans conditions; .

Conscients de leurs responsabilités d'assurer leur libération et celle des peuples alliés de la menace d'agression;

Reconnaissant la nécessité d'assurer un passage rapide et ordonné de la guerre à la paix et d'établir et de maintenir la paix internationale et la sécurité, avec le minimum d'emploi des ressources humaines et économiques du monde pour les armements;

Declarent conjointement:

1. Que leur action unifiée engagée pour la poursuite de la guerre contre leurs ennemis respectifs se continuera pour l'organisation et le maintien de la paix et de la sécurité;

2. Que ceux parmi eux qui sont en guerre contre un ennemi commun agiront de concert dans toutes les questions relatives à la reddition et au désarmement de cet ennemi;

3. Qu'ils prendront toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour se prémunir contre la violation des termes imposés à l'ennemi;

4. Qu'ils reconnaissent la nécessité d'établir le plus tôt possible une organisation générale internationale, foudée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats épris de la paix et ouverte à la participation de tous ces Etats, grands ou petits, pour le maintien de la paix internationale et de la sécurité;

5. Que dans le but de sauvegarder la paix internationale et la sécurité pendant le rétablissement de la paix et de l'ordre et l'inauguration d'un système de sécurité générale, ils se consulteront les uns les autres et, à l'occasion, avec d'autres membres des Nations-Unies, dans le but d'arriver à une action commune au nom de la communauté des nations;

6. Qu'après la fin des hostilités, ils n'emploieront pas leurs forces militaires au sein des territoires des autres Etats, sauf dans les buts prévus dans cette déclaration et après consultation conjointe;

7. Qu'ils conféreront et coopéreront entre eux et avec les autres membres des Nations-Unies pour arriver à un accord général pratique au sujet de la réglementation des armements dans la période de l'après-guerre.

### Déclaration au sujet de l'Italie

Les secrétaires aux Affaires extérieures des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique ont établi que leurs trois gouvernements sont en accord entier que la politique alliée à l'égard de l'Italie doit se fonder sur le principe fondamental que le fascisme et toute son influence néfaste et son organisation doivent être complètement détruits et que le peuple italien doit avoir l'occasion d'établir des institutions administratives et autres fondées sur des principes démocratiques.

Les secrétaires aux Affaires extérieures des Etats-Unis et du Royaume-Uni déclarent que l'action de leurs gouvernements, dès le début de l'invasion du territoire italien autant que les exigences militaires primordiales l'ont permis, s'est fondée sur cette politique.

Pour appliquer cette politique à l'avenir, les secrétaires aux Affaires extérieures des trois gouvernements sont d'accord que les mesures suivantes sont importantes et doivent être appliquées:

1. Il est essentiel que le gouvernement italien soit rendu plus démocratique en y faisant entrer des représentants de ces sections du peuple italien qui se sont toujours opposés au fascisme;

2. La liberté de parole, de culte religieux, de conviction politique, de la presse et d'assemblée doivent être restaurées entièrement en faveur du peuple italien qui aura aussi le droit de former des groupes politiques antifascistes;

3. Toutes les institutions et organisations créées par le régime fasciste seront supprimées;

4. Tous les éléments fascistes ou profascistes seront écartés de l'administration et des institutions et organisations d'un caractère public;

5. Tous les prisonniers politiques du régime fasciste seront libérés et recevront une amnistie complète;

6. Des organes démocratiques de gouvernements locaux seront créés;

7. Les chefs fascistes et les généraux connus ou soupçonnés d'être responsables de la guerre seront arrêtés et remis aux mains de la justice.

En faisant cette déclaration, les trois secrétaires aux Affaires extérieures reconnaissent qu'aussi longtemps que les opérations militaires continueront en Italie, c'est le commandant en chef qui décidera du moment propice pour appliquer ces principes, d'après les instructions reçues des chefs conjoints d'état-major.

Les trois gouvernements parties à cette déclaration, à la demande de l'un d'entre eux, se consulteront à ce sujet. Il est de plus compris que rien dans cette résolution ne doit intervenir contre le droit du peuple italien de choisir en définitive sa propre forme de gouvernement.

### Déclaration sur l'Autriche

Les gouvernements du Royaume-Uni, de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique sont d'accord que l'Autriche, la première nation libre à devenir victime de l'agression d'Hitler, sera libérée de la domination allemande.

Ils estiment nulle et sans effet l'annexion imposée à l'Autriche par l'Allemagne le 15 mars 1938. Ils ne se considèrent eux-mêmes comme en aucune façon liés par aucun changement effectué en Autriche depuis cette date. Ils déclarent qu'ils souhaitent voir rétablie une Autriche libre et indépendante et par là permettre au peuple autrichien ainsi qu'aux Etats voisins qui auront à faire face aux mêmes problèmes, de trouver cette sécurité politique et économique qui est le seul fondement d'une paix durable.

On rappelle toutefois à l'Autriche qu'elle a une responsabilité à laquelle elle ne peut se soustraire pour avoir participé à la guerre aux côtés de l'Allemagne hitlérienne et que dans le règlement final des comptes elle devra inévitablement fournir sa propre contribution à sa libération.

### Déclaration conjointe sur les atrocités

Déclaration signée par le premier ministre Churchill, le président Roosevelt et le premier ministre Staline au sujet des atrocités:

Le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont reçu de plusieurs côtés la preuve des atrocités, des massacres et des exécutions massives opérées de sang-froid par les éléments hitlériens dans plusieurs des pays qu'ils ont vaincus et dont ils sont maintenant régulièrement expulsés. Les brutalités de la domination nazie ne sont pas une nouveauté et tous les peuples ou territoires sous leur joug ont souffert de la pire forme du gouvernement par la terreur. Ce qui est nouveau, c'est que plusieurs de ces territoires sont aujourd'hui délivrés par les avances des armées de puissances libératrices et que dans leur désespoir les Hitlériens et les Huns redoublent leurs impitoyables cruautés. Cela est maintenant démontré avec une particulière précision par les crimes monstrueux perpétrés sur le territoire de l'Union soviétique libérés des Hitlériens et sur les territoires français et italien.

C'est pourquoi les trois puissances alliées ci-haut mentionnées, parlant dans les intérêts des 32 Nations-Unies, déclarent ici solennellement et donnent avis de leur déclaration suivante: Au moment d'accorder un armistice à un gouvernement quelconque qui peut être établi en Allemagne les officiers et soldats allemands et les membres du parti nazi qui ont été responsables ou qui ont consenti aux atrocités, massacres et exécutions précités, seront renvoyés dans les pays où ils ont accompli leurs actes abominables afin d'être jugés et châtiés selon les lois de ces pays libérés et des gouvernements libres qui y auront été constitués. Des listes, avec tous les détails possibles, seront compilées dans ces pays, avec une attention particulière pour les parties envahies de l'Union soviétique, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie, de la Grèce, y compris la Crète et les autres îles, de la Norvège, du Danemark, des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg, de la France et de l'Italie.

Ainsi, les Allemands qui ont pris part à la mise à mort en bloc des officiers polonais ou à l'exécution des otages français, hollandais, belges ou norvégiens ou des paysans croates ou qui ont pris part aux assassinats exécutés contre les Polonais ou sur les territoires de l'Union soviétique qui sont aujourd'hui débarrassés de l'ennemi, sauront qu'ils seront ramenés sur la scène de leurs crimes et jugés sur place par les peuples qu'ils ont outragés. Laissons ceux qui jusqu'ici n'ont pas encore souillé leurs mains du sang innocent se conduire convenablement de peur de joindre les rangs des coupables, car sans aucun doute les trois puissances alliées les poursuivront avec tous les moyens possibles sur terre et les livreront à leurs accusateurs afin que justice soit faite.

Cette déclaration ne porte pas préjudice au cas des criminels allemands, dont les crimes n'ont aucune localisation géographique particulière et qui seront punis par décision conjointe des gouvernements alliés.